



CONSEIL  
COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 081-218101707-20240209-2024D03-DE



## Acte n° 2024D03

### Délibération portant sur la loi APER

Le 9 février 2024 (neuf février deux mille vingt-quatre à vingt heures), le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents : MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, LEQUEUX Jean-Louis, FRAYSSINET Sylvie, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, DUCROS Alexandre, BLANC ANTES Danielle, FAUGERES Karine, CORTESE Jean -Louis.

Absents excusés : Joelle DURAND

Pouvoirs : Joelle DURAND donne pouvoir à Denis MARTY.

Secrétaire de Séance : M. Jean Philippe PIETROPOLI

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des dispositions relatives à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 dite Loi APER et le contexte global. La commune est sollicitée pour désigner des zones d'accélération d'implantation des énergies renouvelables.

La 3CS sollicitée en la matière ne dispose pas de ressources d'accompagnement. Toutefois la conférence des Maires qui s'est tenue a permis d'identifier le soutien du SDET qui pourrait intervenir pour l'aide au décryptage du dispositif et accompagner les élus dans une démarche pro-active.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal décide de

- Solliciter le SDET aux fins d'éclairer le processus de décision,
- Répondre à l'association Ségala Nature.

**Fait et délibéré en Mairie de Monesties, les jour, mois et an ci-dessus.**

Le secrétaire de séance  
Jean Philippe PIETROPOLI

Monsieur le Maire  
Denis MARTY

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.